

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

## Séance du 26 mai 2025

**Nombre de conseillers en exercice :** 15      **Quorum :** 8      **Présents :** 12      **Votants :** 14      **Procurations :** 2

**Date de convocation :** 19 mai 2025

**Date d'affichage :** 19 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOLE, Maire.

**Étaient présents :** Richard FIOLE, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Yvan BOUAT, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Jean-François GALLIARD, Christian JULIAN.

**Était absent :** Lionel CAYRON

**Représentés :**

- Sabine THOMAS représentée par Richard FIOLE
- Virginie GOVIGNON représenté par Paulette FOURNIER

**Objet :** Recrutement de vacataire

**Délibération n° 2025-36**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Considérant que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires ;

Considérant que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement ;
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer des missions ponctuelles au service scolaire sur le courant du mois de juin.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée :

- Sur la base d'un taux horaire d'un montant brut 11.88 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal :

- **Décide** d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour effectuer des missions ponctuelles au service scolaire sur le courant du mois de juin.2025 ;
- **Décide** de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut 11.88 € ;
- **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de personnel nommé dans cet emploi sont inscrits au budget.
- **Décide** de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision ;

**Délibération adoptée à 14 voix pour.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 26 mai 2025

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS

Le Maire,

Richard FIOLE

Transmis au représentant de l'Etat le : ..... 27 MAI 2025 .....

Publié le : ..... 28 MAI 2025 .....

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>